

Le fait d'effectuer un grand nombre d'opérations ou de se livrer à des spéculations à court terme est coûteux pour l'ensemble des titulaires de contrats et peut avoir une incidence sur le rendement d'un Fonds distinct Idéal. Par conséquent, nous pouvons imputer des frais correspondant à 2 % du montant de l'opération – en sus des autres frais applicables.

En outre, nous nous réservons le droit de refuser toute demande d'opération.

La fréquence des opérations sera déterminée à notre seul gré en fonction de diverses circonstances, notamment la substitution, le transfert ou le retrait de parts d'un Fonds distinct Idéal.

### Frais d'opérations excessives et à court terme

Opérations à court terme	<ul style="list-style-type: none"> <li>Des frais sont imputés lorsqu'une <b>substitution</b>, un <b>transfert</b> ou un <b>retrait</b> est demandé dans les 30 jours suivant l'acquisition de parts d'un Fonds distinct Idéal.</li> </ul>
Opérations excessives	<ul style="list-style-type: none"> <li>Des frais sont imputés lorsque plus de deux transactions (<b>substitution</b>, <b>transfert</b> ou <b>retrait</b>) sont demandées dans un délai de 30 jours. Il peut s'agir de deux transactions du même type ou de types différents.</li> <li>Des frais sont imputés dans le cas d'une troisième transaction et de transactions additionnelles au cours de la même période de 30 jours.</li> </ul>
Frais	<ul style="list-style-type: none"> <li>2 % du montant de l'opération</li> <li>Les frais sont prélevés à même le contrat de Fonds distincts Idéal.</li> </ul>
Exceptions	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ces frais ne s'appliquent pas dans les cas suivants de substitutions, de transferts ou de retraits : <ul style="list-style-type: none"> <li>du Fonds du marché monétaire Idéal;</li> <li>opérations prédéterminées et préapprouvées (programme de retraits systématiques, programme d'achats périodiques par sommes fixes, versements périodiques de revenu de retraite);</li> <li>pour avoir droit au montant de retrait gratuit de 10 %</li> </ul> </li> </ul>
Avis	<ul style="list-style-type: none"> <li>Avant d'imputer les frais et de traiter les opérations à court terme ou excessives, nous enverrons un avis et demanderons des explications. <ul style="list-style-type: none"> <li><b>1<sup>er</sup> avis</b> Envoi d'un courriel au centre régional de la Standard Life – Si aucune réponse n'est reçue dans les cinq jours ouvrables suivants, un 2<sup>e</sup> avis est envoyé.</li> <li><b>2<sup>e</sup> avis</b> Envoi d'un courriel au bureau de vente (AG, compte national, etc.) et au centre régional de la Standard Life – Si aucune réponse n'est reçue dans les cinq jours ouvrables suivants, un 3<sup>e</sup> avis est envoyé.</li> </ul> </li> </ul>

<p><b>Avis (suite)</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ <b>3<sup>e</sup> avis</b> Envoi d'un courriel au conseiller, au bureau de vente (AG, compte national, etc.) et au centre régional de la Standard Life – Si aucune réponse n'est reçue dans les cinq jours ouvrables suivants, une lettre est envoyée au titulaire du contrat.</li> <li>▶ <b>Avis au titulaire de contrat</b> Envoi d'une lettre au titulaire du contrat pour l'informer que ces opérations ne sont pas à conseiller et que des frais de 2 % lui seront imputés pour couvrir la perte subie par le Fonds distinct Idéal et pour l'inviter à communiquer avec la Standard Life.</li> </ul> <p><b>Attention</b> – Si deux demandes d'opérations sont reçues dans un délai de cinq jours et qu'une troisième demande est reçue par la suite, le conseiller, le bureau de vente et le centre régional de la Standard Life doivent en être avisés immédiatement.</p> <p><b>Mise en garde</b> En cas d'opérations excessives et/ou à court terme, la Compagnie d'assurance Standard Life du Canada se réserve le droit de facturer des frais de 2 % sans préavis.</p>	
<p><b>Coordonnées</b></p>	<p><b>Services à la clientèle, placements individuels</b></p> <p>Courriel : <a href="mailto:saving.retirement@standardlife.ca">saving.retirement@standardlife.ca</a> Télécopieur : 514-499-4487 ou 1-877-882-4892</p> <p><b>Centre de services à la clientèle</b> Téléphone : 1-888-841-6633</p>	
<p><b>Définitions des opérations</b></p>	<p><b>Substitution</b></p> <p><b>Transfert</b></p> <p><b>Retrait</b></p>	<p>Transfert d'un fonds à un autre en vertu d'un même contrat Fonds distincts Idéal.</p> <p>Transfert d'un contrat Fonds distincts Idéal à un autre contrat Fonds distincts Idéal.</p> <p>Retrait des capitaux versés au titulaire de contrat ou transférés à une autre institution.</p>